



# Compte Rendu Comité technique

## 1er décembre 2020

Le dernier CTL a eu lieu le 1er décembre 2020 en 2<sup>ème</sup> convocation. Les organisations syndicales (CGT, Solidaires, FO et CFDT/CFTC) avaient décidé de ne pas se rendre à la 1ère convocation. C'est une position de principe adoptée depuis plusieurs mois face à l'obstination de la DGFIP de remettre en cause le réseau de proximité à travers le mal-nommé « nouveau réseau de proximité » et aujourd'hui la « démétropolisation ».

En préambule, une déclaration liminaire commune a été lu. Suite à une demande persistante (depuis le mois de juillet) de la CGT sur l'attribution de la prime COVID et sa répartition sur le département, une première réponse a été apportée : la note DG prévoyait que 30 % de l'effectif total en bénéficierait ; 30 % à hauteur de 1000 € et 70 % à hauteur de 330 €. Or, 360 agents en ont bénéficié soit environ 20 % de l'effectif total. Sur ces 360 agents, 25 % ont eu 1000 € et 75 % 330 €. La répartition par grade : 22 A+, ...(à compléter)

Un point d'information a été fait sur les masques (les nouveaux masques en tissus venaient d'être livrés à hauteur de 4 par agents/par semaine).

Sur le télétravail, il est a été rappelé que le protocole national a été signé par les organisations patronales et les confédérations (dont la CGT). Et c'est ce protocole qui sera aussi décliné dans la fonction publique.

Sur le bilan : 600 PC portables ont été déployés (pour rappel seuls 300 existaient au 1er septembre) ; 60 ont été reçus la semaine précédente et étaient en cours de déploiement et 150 de plus devraient arriver d'ici la fin de l'année. Priorité absolue a été donné aux personnes fragiles. Un seuil minimum de 30 % par service a été fixé. Potentiellement, à l'issue de l'année 2020, environ 50 % de l'effectif total devrait pouvoir télé-travailler tant que nous sommes dans cette situation.

Ce qu'il en ressort c'est le manque de moyens mis en œuvre par la DGFIP pour protéger ses agents et qui a jalonné l'année 2020, depuis le mois de mars. C'est au bout de 9 mois, que nous arriverons à un potentiel de 50 % environ, seuil qui aurait dû intervenir bien avant, n'en déplaise à M. FOURNEL ou M. DORA.

Il n'en demeure pas moins que le télé-travail est un moyen, et que les risques psycho-sociaux ne doivent pas être niés quelle que soit la situation des agents (présentiel ou télé-travail). D'ailleurs, un nombre croissant de collègues s'adresse à la cellule psychologique.

Le 1er point à l'ordre du jour, était :

### - **Emménagement sur l'immeuble du Berlioz :**

Un nouveau projet a été présenté. Maintenant, les SPF, le SDIF, la trésorerie SPL de Bobigny et la Pairie départementale n'emménageront pas au cours de l'année 2020. Ce regroupement, qualifié de « très belle opération » par la direction laisse pas mal de zone d'ombre. En effet, le projet initial était de tout concentrer sur un même site. De plusieurs points d'entrée, il n'y en aurait plus qu'une. Au départ c'était près de 560 agents, aujourd'hui ce sont environ 460 agents qui « s'entasseront ». Il faut rappeler que ce projet est un vieux serpent de mer qui vient de voir le jour. Il prend la forme d'un partenariat public/privé et pour l'heure c'est BOUYGUES qui reste propriétaire pour les 25 prochaines années. C'est pourquoi, la DDFIP n'a pas la main sur certains aménagements.

Pour la CGT FIP 93, un recensement des besoins a été réalisé sur les places de parking et sur un espace de restauration. Sur 200 collègues consultés, ces besoins ont été définis (80 souhaitaient avoir accès à une place de parking) et certains se sont prononcés pour avoir un espace de restauration.

M. DORA a commencé par opposer les détenteurs de carte Navigo et ceux qui souhaitaient avoir accès au parking. Il a voulu jouer la carte de la division avant de se raviser. Pour la CGT FIP 93, il n'est pas question d'opposer les uns aux autres, il faut que les moyens soient mis pour satisfaire les besoins des agents.

Aussi, il nous a été répondu que nous aurions à disposition au-delà des 75 places sur les 86 places de parking que possède le Berlioz, une centaine de places à Satie et une centaine à la Préfecture et 13 sur

Moulin. Aucune place ne serait réservée, premier arrivée, premier servi. Un recensement par service sera effectué. Un groupe de travail sera organisé sur le sujet.

Les autres places de parking, on les aura mais pour combien de temps encore ?

Pour la salle de restauration, il a été rappelé la réglementation en vigueur. M. DORA a pris note et fera remonter la demande à Bercy, il a précisé qu'il ne s'y opposait pas.

Il serait maintenu une caisse départementale sur l'immeuble.

Pour ce qui est de l'accueil, il a été demandé s'il y aurait un pré-accueil ou un accueil dédié. Pour l'heure, rien n'est tranché.

Une visite des locaux pour les services concernés est programmée si les conditions sanitaires le permettent.

Les premiers déménagements sont prévus dès le 1er trimestre 2021,

Le mobilier est en cours de livraison. Dont acte.

Pour la CGT, nous avons voté contre car on réduit encore les points d'entrée et on resserre de plus en plus le réseau. Les autres organisations syndicales ont votées contre aussi.

#### **- Fusion des SPF :**

un seul SPF départemental existera au 17 juin 2020, c'est la volonté de la DGFIP relayé par la direction locale. Avec la mise en place des Services d'appui à la Publicité foncière, on peut craindre le pire sur la pérennité de la structure. Et ce n'est pas l'argument de l'harmonisation des process qui nous fera changé d'avis. Par ailleurs les éléments de charge fournis par la direction n'est qu'un reflet partiel de l'activité des SPF. Comme toute restructuration, sa finalité sera bien sûr, le terreau aux futures suppressions d'emplois (à commencer par un cadre A déjà fléché).

La CGT a voté contre la fusion (les autres organisations syndicales aussi).

#### **- Mise en place de l'accueil sur rendez-vous au SDE à compter du 1er janvier 2021 :**

Seul le dépôt des actes sans vérification sera assuré. Pour la CGT FIP 93, c'est un nouveau recul. C'est pourquoi, elle a voté contre (ainsi que les autres organisations syndicales)

#### **- Tableau de veille sociale :**

Il a été constaté une augmentation significative de jours de maladie entre 2019 et 2020 alors que l'on a supprimé encore des emplois et qu'il subsiste un nombre important de postes vacants sans qu'une étude soit faite sur les causes. On peut penser qu'un mal-être grandissant s'instaure dans tous les services.

Au delà du constat, aucune perspective n'est tracée pour essayer d'enrayer ce processus.

Par ailleurs, il a été demandé à la direction de fournir le nombre de collègues en congé longue maladie et congé longue durée.

#### **- Contractuels :**

30 emplois étaient à pourvoir sur le département. 77 candidatures sont parvenues. 17 ont été écartées pour un problème de nationalité ; au final, 43 entretiens ont été menés mais seulement 10 postes ont été pourvus. Un premier bilan pas très convaincant.

Ce sont les nouveaux contrats à durée déterminée de droit public prévus par la loi Dussopt pour une période de 3 ans avec 3 mois d'essais.

Le dispositif de formation est très allégée, ce sera les chefs de service qui devront les former. Leurs contrats de travail sont établis par les services RH de Bercy

Pour la CGT, les emplois pérennes doivent être occupés par des fonctionnaires titulaires. Plus que jamais : retrait de la loi Dussopt

#### **- Fusion Trésorerie Bondy/ SIP Noisy le Sec :**

Rien de nouveau, les travaux de l'accueil avance doucement, il est piloté par le bureau SPI 2C. Pour le calendrier, ce sera peut-être en janvier 2022 avec une information fin 2021 ???